

Témoignage du SNU, lors du conseil de discipline, d'Isabelle de Léon

Pourquoi sommes nous convoqués, aujourd'hui, à un conseil de discipline pour Madame Isabelle DE LEON ?

Ce conseil de discipline n'a aucun sens. Peut-on sanctionner une collègue parce qu'elle refuse de recevoir les demandeurs et demandeuses d'emploi, de façon indigne ?

Isabelle est porte parole d'un attachement au service public, d'un attachement à l'humain, vraies richesses dans ce monde où il n'y a plus de boussoles.

Notre collègue, notre camarade en refusant l'EID fait acte de résistance. Nombreuses sont les formes du soutien apportées à notre collègue.

Depuis des années l'ANPE, l'ASSEDIC et maintenant Pôle Emploi pratique une politique gestionnaire. Pôle Emploi est malade et sa maladie est connue et se propage dans l'ensemble de la sphère publique, c'est ce que l'on nomme la quantophrenie ou plus communément « la maladie du chiffre ».

L'obsession de la Direction, c'est le moindre petit grain de productivité, à n'importe quel prix, où l'humain est une variable d'ajustement, une ressource au même titre qu'une vulgaire marchandise.

L'EID c'est l'abandon, pur et simple, de l'expertise du métier de conseil et de l'indemnisation, c'est faire peser sur le ou la salariée une charge mentale incroyable, c'est aussi demain le retour du conseiller unique que la Direction n'a jamais abandonné.

Le travail bien fait avec le temps nécessaire, dans le respect des chômeurs et des chômeuses, serait-il une faute ?

Le dictat de l'urgence devient une norme, dans laquelle on court après le temps, empêchant de travailler normalement c'est-à-dire de prendre le temps de faire correctement son métier. On met en place des stratégies pour gagner du temps.

Le rapport de l'ISAT révèle de nombreux éléments mettant en avant les mauvaises conditions de travail à Pôle Emploi, en pointant, notamment, le fait qu'une grande partie des personnels subit ce que l'on nomme un conflit de valeurs, un conflit éthique « faire ce que nous réprouvons ».

Recevoir les chômeurs et les chômeuses, sans leur consacrer le temps nécessaire, avec des réponses approximatives, est générateur d'une perte de sens qui accentue le mal être au travail.

Isabelle a dit NON, elle n'accepte pas l'inacceptable.

Elle se fait, en quelque sorte, la porte parole de tous ceux et celles qui se taisent mais n'en pensent pas moins.

La Direction devrait entendre plutôt que de vouloir, à tout prix, la faire taire. Un moratoire de l'EID s'impose, pour réfléchir ensemble à un meilleur mode d'organisation du travail qui puisse respecter les usagers, usagères et les personnels de notre établissement.

En agissant ainsi la Direction expose sciemment ses salarié-es à une véritable souffrance.

Elle engage implicitement sa responsabilité et ne répond pas à ses obligations en termes de préventions des risques psychosociaux.

Le 13 octobre 2011

Philippe SABATER
DSC SNU Pôle Emploi FSU